ARRAS CURIEUX

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES 1 AN

Jeu gratuit et sans obligation d'achat, du 12 au 22 novembre 2026

En bref. Pour jouer, il faut être majeur, s'abonner à Arras Curieux et laisser un commentaire sous la publication du concours, sur Instagram, Facebook ou TikTok, avant le dimanche 22 novembre 2026 à 23 h 59.

Deux gagnants sont tirés au sort le lundi 23 novembre 2026. Vingt cadeaux offerts par dix-neuf commerçants sont répartis entre eux.

Les gagnants sont prévenus uniquement par message privé depuis le compte officiel @arrascurieux. Arras Curieux ne demande jamais d'argent, de coordonnées bancaires ni de mot de passe.

ARTICLE 1. ORGANISATEUR

Le concours est organisé par Ludovic Gladieux, entrepreneur individuel, éditeur du média Arras Curieux, dont le siège est situé 104 rue Jean Jaurès, 59243 Quarouble, immatriculé sous le numéro 941 401 697 au RCS de Valenciennes (ci-après « Arras Curieux » ou « l'organisateur »). Contact : contact@arrascurieux.fr.

Le concours n'est ni géré, ni parrainé, ni approuvé par Instagram, Facebook, Meta ou TikTok, et n'est associé à aucune de ces sociétés. En participant, chaque participant reconnaît que ces plateformes n'ont aucune responsabilité dans l'organisation du concours, et les en décharge. Les informations communiquées le sont à l'organisateur et non à ces plateformes.

ARTICLE 2. QUI PEUT PARTICIPER

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure à la date de sa participation, résidant en France métropolitaine et titulaire d'un compte Instagram, Facebook ou TikTok.

Ne peuvent pas participer : les organisateurs du média Arras Curieux et les membres de leur foyer, ainsi que les dirigeants des commerces qui offrent les lots.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle vaut acceptation du présent règlement, des conditions d'utilisation de la plateforme utilisée et des lois en vigueur.

ARTICLE 3. DURÉE

Le concours est ouvert du jeudi 12 novembre 2026, à la mise en ligne de la publication du concours, au dimanche 22 novembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris). Les participations reçues après cette date ne sont pas prises en compte.

ARTICLE 4. COMMENT PARTICIPER

Pour participer, il faut, pendant la durée du concours :

1. être abonné au compte Arras Curieux sur la plateforme utilisée (@arrascurieux sur Instagram et TikTok, la page Arras Curieux sur Facebook) et le rester jusqu'au tirage au sort ;
2. publier un commentaire sous la publication du concours, en répondant à la question « avec qui iriez-vous tester ces adresses ? ».

Il n'est demandé ni de partager la publication, ni d'identifier d'autres personnes. Le participant qui choisit de citer quelqu'un le fait librement, cela ne lui donne aucune chance supplémentaire.

Une participation par personne. Chaque personne compte pour une seule participation, quels que soient le nombre de ses commentaires, le nombre de plateformes sur lesquelles elle joue et le nombre de ses comptes.

Une chance supplémentaire. Le participant qui renseigne son adresse e-mail et le pseudo du compte avec lequel il a joué dans le formulaire de la page arrascurieux.fr/newsletter, avant la clôture du concours, voit sa participation compter double au tirage. Ce formulaire propose de s'inscrire à la newsletter d'Arras Curieux : cette inscription se fait par un accord distinct, elle est facultative, et la chance supplémentaire est accordée que le participant s'y inscrive ou non. Une seule chance supplémentaire est accordée par personne.

Sont écartées les participations incomplètes, les comptes créés pour le concours, les comptes de concours automatisés et toute participation obtenue par fraude.

ARTICLE 5. LES LOTS

Vingt cadeaux, offerts par dix-neuf commerçants, sont répartis en deux lots.

Premier lot : « un an de sorties », douze cadeaux

Offert par	Cadeau	Conditions
Boulangerie Pâtisserie Alexis Cathelain	Un calendrier de l'Avent Premium	À retirer en boutique avant le 1er décembre 2026
Le Galbane	Deux menus lunch	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur réservation, boissons non comprises
La Brasserie du Lion	Une carte cadeau de 50 €	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur réservation, sur l'ensemble de la carte
Iodaline	Un bon de 50 €	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur réservation, boissons non comprises
OBOONS	Deux bons de 20 €	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur place et à emporter
Le Foucrêpe's	Un bon de 30 €	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur place, boissons comprises
Medes Berliner Kebab	Deux menus kebab berliner	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur place et à emporter
NutriHeart	Un bon d'achat de 20 €	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur place et à emporter
Niksen	Deux goûters	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur place
Phở Gánh	Un plat et une canette	Trois mois à compter de la date d'émission du bon, sur place et à emporter
Snack Time	Un bon de 12 € et une frite	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur place et à emporter
Hemera	Deux boissons à la carte	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur place

Second lot : huit cadeaux

Offert par	Cadeau	Conditions
Nord Conciergerie	Une nuit à Arrasic Park, logement insolite avec vue sur le beffroi	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur réservation, selon les disponibilités
Le Chemin de Traverse	Une carte cadeau « Quiz Boxing » pour trois joueurs	Jusqu'au 31 mai 2027, sur réservation
54 Cocktails Bar	Une carte cadeau de 50 €	Conditions indiquées sur la carte
Aux Douceurs de Louis	Un calendrier de l'Avent	À retirer en boutique avant le 1er décembre 2026
Adrien Boulin - Duployez	Un panier garni sucré	À retirer en boutique jusqu'au 12 novembre 2027
L'Anagram	Deux coupes offertes	De janvier 2027 au 12 novembre 2027, sur place
Chunkies Bakery	Une boîte de quatre cookies	À retirer en boutique jusqu'au 12 novembre 2027
Hemera	Une boisson à la carte	Jusqu'au 12 novembre 2027, sur place

Conditions d'utilisation des lots. Chaque cadeau prend la forme d'un bon nominatif remis au gagnant, à présenter au commerçant concerné. Les conditions et la date limite d'utilisation de chaque cadeau sont celles indiquées ci-dessus et sur le bon. Les deux calendriers de l'Avent sont à retirer en boutique avant le 1er décembre 2026.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles contre de l'argent, et ne donnent lieu à aucune contrepartie financière, même partielle. Un bon non utilisé avant sa date limite est perdu. Les frais pour se rendre chez les commerçants restent à la charge du gagnant.

Chaque commerçant reste seul responsable de la fourniture du cadeau qu'il offre. Si un cadeau ne peut plus être fourni pour une raison indépendante de la volonté de l'organisateur (fermeture, changement de propriétaire, force majeure), l'organisateur fait ses meilleurs efforts pour le remplacer par un cadeau de nature comparable, sans y être tenu.

Alcool. Certains cadeaux peuvent comprendre des boissons alcoolisées. Ils sont réservés aux personnes majeures. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

ARTICLE 6. TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort a lieu le lundi 23 novembre 2026. Il est réalisé par l'organisateur, à l'aide d'un outil de tirage aléatoire, parmi l'ensemble des participations valides relevées sur Instagram, Facebook et TikTok. Les participations bénéficiant de la chance supplémentaire y figurent deux fois. L'organisateur conserve la liste des participations et le résultat du tirage pendant trois mois.

La première personne tirée au sort gagne le premier lot, la seconde gagne le second lot. Une même personne ne peut gagner qu'un seul lot.

Avant d'annoncer un gagnant, l'organisateur vérifie que sa participation respecte le règlement. Si ce n'est pas le cas, ou si le compte tiré présente les signes d'un faux compte, un nouveau tirage est effectué pour ce lot.

ARTICLE 7. ANNONCE DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Chaque gagnant est prévenu par message privé, sur la plateforme où il a joué, **uniquement depuis le compte officiel @arrascurieux**. Les pseudos des gagnants sont ensuite annoncés sur les comptes d'Arras Curieux.

Le gagnant dispose de **72 heures** à compter de l'envoi de ce message pour répondre. Sans réponse dans ce délai, il perd son lot et un nouveau tirage au sort est effectué.

Les lots sont remis en main propre à Arras, à une date convenue avec le gagnant, avant le 30 novembre 2026 pour les calendriers de l'Avent. Aucun lot n'est expédié. Le gagnant présente une pièce d'identité prouvant son identité et sa majorité ; à défaut, le lot ne lui est pas remis et il est remis en jeu.

Arras Curieux ne demande jamais de paiement, de coordonnées bancaires, de code ou de mot de passe pour remettre un lot. Tout message de ce type, ou venant d'un autre compte que @arrascurieux, est une tentative de

fraude à signaler à la plateforme.

ARTICLE 8. DONNÉES PERSONNELLES

L'organisateur, responsable de traitement, collecte les données strictement nécessaires au concours : le pseudo et le commentaire des participants ; l'adresse e-mail et le pseudo de ceux qui demandent la chance supplémentaire ; les nom, prénom et coordonnées des gagnants, ainsi que la vérification de leur majorité (la pièce d'identité est consultée, elle n'est ni copiée ni conservée).

Ces données servent uniquement à gérer les participations, à réaliser le tirage au sort, à prévenir les gagnants et à remettre les lots. Ce traitement repose sur l'exécution du présent règlement, accepté par le participant. Les données ne sont ni vendues, ni cédées. Elles sont accessibles aux seules personnes qui animent Arras Curieux et à son prestataire d'envoi d'e-mails (MailerLite) ; le prénom et le nom de chaque gagnant sont communiqués aux commerçants concernés, pour qu'ils honorent les bons.

L'adresse e-mail donnée pour la chance supplémentaire n'est utilisée pour envoyer la newsletter que si la personne l'a expressément accepté. Cet accord peut être retiré à tout moment par le lien de désinscription présent dans chaque e-mail, sans effet sur la participation.

Les données du concours sont supprimées au plus tard trois mois après le tirage au sort, sauf celles des gagnants, conservées le temps de la validité des lots, et celles des abonnés à la newsletter, conservées jusqu'à leur désinscription.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation sur ses données, qu'il exerce en écrivant à contact@arrascurieux.fr. Il peut aussi adresser une réclamation à la CNIL (cnil.fr). Demander l'effacement de ses données avant le tirage au sort revient à renoncer à participer.

ARTICLE 9. PUBLICATION DES GAGNANTS

En participant, chaque participant accepte que son pseudo soit publié sur les comptes d'Arras Curieux s'il gagne. Son nom, son image ou sa voix ne sont diffusés qu'avec son accord exprès, donné au moment de la remise du lot, et sans contrepartie.

ARTICLE 10. RESPONSABILITÉ

L'organisateur ne peut être tenu responsable des dysfonctionnements des plateformes ou du réseau internet, d'une suppression de commentaire ou de compte décidée par une plateforme, ni d'un message non reçu par un gagnant. Il peut écarter toute participation frauduleuse et se réserve le droit de poursuivre son auteur.

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur peut prolonger, écourter, modifier ou annuler le concours. Toute modification est publiée sur la page du règlement et annoncée sur les comptes d'Arras Curieux.

ARTICLE 11. CONSULTATION DU RÈGLEMENT ET LITIGES

Le présent règlement est consultable gratuitement pendant toute la durée du concours à l'adresse arrascurieux.fr/concours. Il peut être envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à contact@arrascurieux.fr.

Le concours et le présent règlement sont soumis au droit français. Toute question ou réclamation est à adresser à contact@arrascurieux.fr au plus tard le 23 décembre 2026. À défaut d'accord amiable, le litige relève des tribunaux compétents.
